



Les acteurs de la formation en secourisme s'engagent dans l'éducation de la population.

La formation au secourisme peut sauver des vies...c'est connu de tous !

C'est accessible à tous ! 2 heures suffisent pour être sensibilisés aux « gestes qui sauvent ». Pour autant, les chiffres de la population formée ne sont pas élevés.

Actuellement la survie après un arrêt cardiaque est de moins de 8 % en France, alors qu'elle est de plus de 30 % dans certains pays d'Europe du Nord ou villes nord-américaines.

Il faut tenter d'inverser cette tendance.

Les acteurs de la formation en secourisme de l'Orne se réunissent et proposent de former **du 30 mars 2020 au 03 avril 2020** pas moins de 3000 personnes.

Cette opération est rendue possible grâce à l'action conjuguée de l'Association Départementale de Protection Civile, du Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence, du Conseil Départemental de l'Orne, de la Croix Rouge Française, de l'Education Nationale, du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne et de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers de l'Orne, et en lien avec l'Association des Maires de l'Orne.

La formation est déclinée sur le territoire en prenant comme point de rencontre le collège du secteur. Pour l'occasion les élèves, les enseignants et les personnels du collège vont être formés. **Mais l'ouverture est faite aux personnes travaillant au contact de la population et notamment les agents territoriaux dans les communes, y compris dans les écoles.** La finalité est de développer cette culture, de donner les moyens à la population de réagir et d'apprécier la gravité.

Les formations sont planifiées aux dates et lieux suivants :

- 30 Mars 2020 : Collège de GACE, à partir de 8h30,
- 31 Mars 2020 : Collège de PASSAIS-CEAUCE, à partir de 8h10,
- 01 Avril 2020 : Collège de CARROUGES, à partir de 8h,
- 02 Avril 2020 : Collège de PUTANGES, à partir de 8h35,
- 03 Avril 2020 : Collège de BELLEME, à partir de 8h30.

Chaque session dure 2h. La formation est gratuite.

Les places étant limitées, il est nécessaire que les inscriptions parviennent à l'AMO **pour le vendredi 14 février au plus tard**. Les inscriptions seront confirmées au cours de la 1^{ère} quinzaine de mars.

Merci de bien vouloir communiquer les informations suivantes, au moment de l'inscription :

- NOM – Prénom de l'agent,
- Date et lieu de naissance,
- Organisme de rattachement (commune, SIVOS, EPCI)
- fonction de l'agent et service de rattachement

Les inscriptions sont à envoyer, par mail, à l'AMO, à l'adresse suivante : amo@o61.fr

N'oublions pas, nous sommes tous acteurs de la chaîne des secours en réalisant les premiers gestes ou en contactant les secours. Connaître les numéros d'urgence est une étape et est le premier maillon de cette chaîne.

Nous pouvons solliciter les secours mais ne pas en abuser !



**LES NUMÉROS
À CONNAÎTRE
EN CAS D'URGENCE**

LES NUMÉROS D'URGENCE PERMETTENT
DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SERVICES 24h/24

112
NUMÉRO D'APPEL
D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

15
SAMU

LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins.

17
POLICE
SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

18
SAPEURS-
POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

114
NUMÉRO D'URGENCE
POUR LES PERSONNES
SOURDES ET
MALENTENDANTES

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS